



Succession grand parent et représentation du parent décédé par petit enfant

Par **beyond2000**, le **09/09/2022** à **06:30**

Bonjour,

Je suis un petit enfant dont le père est décédé en 2014. Du fait de la succession négative de mon père, j'ai refusé sa succession. Je souhaite savoir si au décès de mon grand père paternel je pourrais prétendre à sa succession en représentation de mon père en application de l'article 739 du code civil bien qu'ayant refusé sa succession ? Mon père a deux frères vivants.

Je vous remercie par avance

Par **janus2fr**, le **09/09/2022** à **07:05**

Bonjour,

Oui, le fait que vous ayez renoncé à la succession de votre père ne vous empêche pas de participer à celle de votre grand-père par représentation.